

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois de mars 2023 à 19 h, à la salle du conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6.

Était absent :

monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents : madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire, et monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie.

12 personnes sont présentes dans la salle.

1.1 Résolution 2023-03-59 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyé du conseiller monsieur Marc Chalifoux, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 mars 2023 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2023-03-60

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert. Ajout du point 11.13.

☞ ADOPTÉE ☞

☞☞☞☞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023;

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Ratification de la lettre de suspension administrative en cours;

4.2 Approbation ajustement salarial 2021-2022.

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer;

5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne;

6.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage;

6.3 Achat de casques pour officiers du SSI;

6.4 Entretien des camions du SSI;

6.5 Renouvellement d'adhésion AGSICQ – Directeur du SSI;

6.6 Achat de trois habits de combat;

6.7 Renouvellement des licences radio du SSI.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Achat manteau identifié pour l'inspecteur municipal;

7.2 Interdiction de stationnement 62^e Avenue – côté nord.

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Renouvellement d'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

11.2 Entente avec le Centre de plein air l'Estacade - Camp de jour d'été 2023;

11.3 Aide financière – Camp de jour d'été 2023;

11.4 Achat – Parc Éphémère;

11.5 Octroi de contrat – spectacle 125^e;

11.6 Location d'équipement - spectacle 125^e;

11.7 Spectacle 7 juillet 2023 - Marie-Ève Quirion – 125^e;

11.8 Spectacle 31 décembre 2023 – Maxime Farago – 125^e;

- 11.9 Spectacle 8 juillet 2023 – Location de chapiteaux, tables et chaises – 125€;
- 11.10 Soirée du 31 décembre 2023 – DJ Animateur – 125€;
- 11.11 Remboursement d’activité pour conditions médicales;
- 11.12 Conférence sur les principales maladies et ravageurs du potager;
- 11.13 Entente avec le Centre de plein air l’Estacade – Été 2023.

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

- 14.1 Aide financière pour le loyer du Club Optimiste;
- 14.2 Commandite École Alberte-Melançon – Bal des finissants 2023;
- 14.3 Soirée-bénéfice – Aréna régional Lareau;
- 14.4 Demande de commandite pour feuillet paroissial – Fabrique Saint-Paul;
- 14.5 Appui à la Ville de Matane – bâtiments patrimoniaux.

15. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : 4 AVRIL 2023

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

~~~~~

---

## **3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **3.1 Résolution 2023-03-61**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisillon, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Résolution 2023-03-62**

#### **RATIFICATION DE LA LETTRE DE SUSPENSION ADMINISTRATIVE EN COURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a transmis au conseil une copie de la lettre confidentielle de suspension administrative remise le 17 février 2023 à l’employé visé;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en a pris connaissance et ratifie ladite lettre de suspension administrative.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **4.2 Résolution 2023-03-63**

##### **APPROBATION D'AJUSTEMENT SALARIAL**

**CONSIDÉRANT** la lettre transmise aux officiers du SSI par le Comité intermunicipal incendie concernant leurs conditions salariales 2021, 2022 et 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés 22-0030, 22-0038, 22-0077 et 22-0089 ont fait une contre-proposition au Comité intermunicipal incendie;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'ajustement salarial des employés 22-0030, 22-0038, 22-0077 et 22-0089 pour les années 2021 et 2022.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE**

#### **5.1 Résolution 2023-03-64**

##### **Liste des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023 dont le montant est de 136 096.26 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **5.2 Résolution 2023-03-65**

##### **Dépôt des rapports des dépenses**

Dépôt des rapports des dépenses du mois de février autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Résolution 2023-03-66**

##### **Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmet à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa volonté de signer une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne couvrant le secteur de la 101<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit se conformer au Schéma de couverture de risques incendies;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmet à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa volonté de signer une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne dans le but d'optimiser les ressources, de se conformer au Schéma de couverture de risques incendie et d'assurer la protection des citoyens des secteurs concernés en appel initial.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.2 Résolution 2023-03-67**

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE, D'INTERVENTION D'URGENCE OU DE SAUVETAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmet à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa volonté de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetages;

**CONSIDÉRANT** le Schéma de couverture de risques incendie;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmet à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa volonté d'établir une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetages (espace clos, en hauteur, nautique et glace).

☞ ADOPTÉE ☞

**6.3 Résolution 2023-03-68**

**ACHAT DE CASQUES POUR OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** deux pompiers éligibles sont en processus de formation "Officier non urbain";

**CONSIDÉRANT** la soumission n° S-00334110 d'Aréo-Feu ltée pour l'achat de deux casques rouges au coût de 1 252,08 \$ (avec taxes);

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de deux casques rouges pour officier selon la soumission n° S-00334110 d'Aréo-Feu ltée.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.4 Résolution 2023-03-69**

##### **ENTRETIEN DES CAMIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mécanique VB7 pour les réparations mineures, entretien et ajustement de freins au coût estimé de 2 100 \$ avant taxes;

##### **EN CONSÉQUENCE**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise les travaux de mécanique : réparations mineures, entretien et ajustement de freins effectués sur les camions du Service de sécurité incendie pour environ 30 h à 70 \$ l'heure par l'entreprise Mécanique VB7, au coût estimé de 2 100 \$ avant taxes.

QUE les filtres, l'huile et les graisses seront achetés chez Uni-select au coût de 1 817,98 \$;

QUE la dépense relative à l'achat soit puisée au fonds général.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.5 Résolution 2023-03-70**

##### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - AGSICQ 2023 – DIRECTEUR SSI**

Proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) de monsieur Gilles Bastien, Directeur du service de sécurité incendie, au coût de 295 \$, plus taxes applicables, comme prescrit par ladite association.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.6 Résolution 2023-03-71**

##### **ACHAT DE TROIS HABITS DE COMBAT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'achat d'habits de combat de L'Arsenal au coût de 2 658 par unité (avant taxes);

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de trois (3) habits de combat L'Arsenal, au coût de 9 168,12 \$ avec taxes de l'entreprise L'Arsenal.

**QUE** la dépense relative à l'achat soit puisée au fonds de roulement.

**QUE** la résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Valentin.

**QUE** la dépense soit répartie selon l'entente de service mutuelle relative à la protection contre l'incendie et aux services des premiers intervenants.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.7 Résolution 2023-03-72**

#### **RENOUVELLEMENT LICENCE RADIO – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la facture annuelle des licences de télécommunication;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le paiement de la facture d'Innovation, science et développement économique Canada pour le renouvellement des licences annuelles de 1 754,28 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

#### **7.1 Résolution 2023-03-73**

#### **ACHAT MANTEAU IDENTIFIÉ POUR L'INSPECTEUR**

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Acrobat pour l'achat d'un manteau coquille souple au coût de 134 \$ avant taxes;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve la dépense pour l'acquisition d'un manteau selon la soumission n° 00029562 de l'entreprise Acrobat au coût de 154,07 \$ (avec taxes).

☞ ADOPTÉE ☞

#### **7.2 Résolution 2023-03-74**

#### **INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA 62<sup>E</sup> AVENUE – CÔTÉ NORD**

**CONSIDÉRANT** les problématiques d'accès aux véhicules d'urgence sur la 62<sup>e</sup> Avenue;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon:

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix décrète que le stationnement de véhicules sera dorénavant interdit, en tout temps, sur le côté nord de la 62<sup>e</sup> Avenue à partir de la rue Principale et sur 315 mètres.

**QUE** la signalisation requise sera installée conformément aux règlements applicables à la signalisation routière.

☞ ADOPTÉE ☞

**8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**11.1 Résolution 2023-03-75**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL - 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite renouveler son adhésion à l'AQLM;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'adhésion est de 402,41 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le renouvellement de l'adhésion à l'AQLM au coût de 402,41\$.

☞ ADOPTÉE ☞

**11.2 Résolution 2023-03-76**

**ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE – CAMP DE JOUR D'ÉTÉ 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité entend faire appel à l'externe pour offrir un camp de jour aux enfants de 5 à 12 ans de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le protocole d'entente du Centre de plein air l'Estacade pour les services de camp de jour du 26 juin 2023 au 18 août 2023 pour les enfants de 5 à 12 ans de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût par enfant est de 800 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de plein air l'Estacade offre 200 places pour les municipalités participant au camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les inscriptions seront gérées en ligne par le Centre de plein air l'Estacade, entre le 27 mars et le 28 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente vise uniquement les enfants de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour la fourniture à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix des services de camp de jour 2023 pour les enfants de 5 à 12 ans inscrits, et que le maire et la direction générale sont autorisés à signer ledit protocole.

**QUE** le Centre de plein air l'Estacade transmette, après la période d'inscription, la liste des enfants résidents de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui auront bénéficié d'un tarif subventionné par la municipalité.

**QUE** les documents prouvant la résidence de l'enfant soient remis à la municipalité afin que celle-ci puisse valider le lieu de résidence de l'enfant.

∞ ADOPTÉE ∞

**11.3 Résolution 2023-03-77**

**AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR D'ÉTÉ 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire appel à l'externe pour offrir un camp de jour aux enfants résidant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a accepté le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade relatif à la fourniture à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût unitaire d'une inscription est de 800 \$ par enfant selon le protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription s'effectuera en ligne directement par le Centre de plein air l'Estacade;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite offrir à ses citoyens une aide financière applicable à l'inscription d'un enfant entre 5 et 12 ans au Camp de jour d'été 2023 au Centre de plein air l'Estacade;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère, madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller, monsieur Pierre Bisailon :

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix offre une aide financière sur les frais d'inscription (excluant les frais de garde et de repas) au Camp de jour d'été 2023. Cette aide sera de 350 \$ par enfant résident de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix selon les conditions ci-dessous indiquées.

**QUE** cette aide s'applique uniquement aux inscriptions faites au Centre de plein air l'Estacade selon l'entente identifiée à la résolution 2023-03-76.

**QUE** pour être bénéficiaire d'une aide financière du Camp de jour 2023, les conditions suivantes devront être respectées :

- l'enfant est âgé de 5 à 12 ans;
  - o Une copie de la carte d'assurance-maladie de l'enfant est remise à la municipalité;
- l'enfant est résident de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Les preuves de la résidence de l'enfant sont établies comme suit :
  - o Une copie du bulletin scolaire de l'année en cours de l'enfant inscrit est remise à la municipalité;
  - o Une copie de la preuve de résidence principale du parent (exemple : permis de conduire) est remise à la municipalité.
- L'inscription de l'enfant est dans la liste des 100 premières inscriptions fournie par le Centre de plein air l'Estacade;
- La demande doit être reçue à la municipalité avant le 30 novembre 2023;

**QU'**un maximum de 100 inscriptions bénéficiera de cette aide financière, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

**QUE** les aides financières soient versées après la séance du conseil qui suit la réception de la demande.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **11.4 Résolution 2023-03-78** **ACHAT - PARC ÉPHÉMÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière du Parc éphémère de 10 315 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

#### **IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de dix (10) chaises Adirondack, trois (3) ensembles cordon lumineux, 12 sphères lumineuses, l'installation et le transport au coût de 10 281,63 \$ (avant taxes) selon la liste des achats fournis par la Coordonnatrice aux loisirs et événements.

**QUE** la subvention Parc éphémère soit utilisée pour pallier ces dépenses.

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une carte de membre Costco membre affaire pour effectuer les achats de chaises au coût de 60 \$ plus taxes. Mme Marion Côté sera la personne qui sera nommée responsable de la carte d'adhésion.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **11.5 Résolution 2023-03-79** **SPECTACLE HOMMAGE AUX COLOCS – 125<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de réserver rapidement le spectacle qui sera présenté dans le cadre du 125<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT** le contrat reçu de l'Agent Tourneur La Cabane au coût de 6 004,85 (taxes et transports inclus);

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le contrat de l'Agent Tourneur La Cabane au coût de 6 004,85 \$ (taxes et transport inclus) pour la présentation du spectacle *Passe-Moé la Puck – Hommage aux Colocs*.

**QUE** le conseil autorise Mme Marion Côté, Coordonnatrice aux loisirs et événements, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

**QU'**un dépôt de 2 500 \$, soit 50 % du cachet excluant le déplacement, soit versé lors de la signature du contrat.

**QUE** la municipalité autorise les dépenses complémentaires du spectacle, soit la SOCAN (droit d'auteur) à 46,98 \$ avec taxes, les sept (7) repas du souper au coût de 164,29 \$, la fourniture des boissons alcoolisées pour le groupe au coût de 100 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

**11.6 Résolution 2023-03-80**

**LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR LA TENUE DU SPECTACLE DU 125<sup>E</sup>**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de louer de l'équipement pour le spectacle qui sera présenté dans le cadre du 125<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de L.A.P.S. son et musique au coût de 3 800 \$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve la soumission de L.A.P.S. son et musique au coût de 4 369,05 \$ (taxes incluses) pour la location d'équipements pour le spectacle *Passe-Moé la Puck – Hommage aux Colocs*.

∞ ADOPTÉE ∞

**11.7 Résolution 2023-03-81**

**SPECTACLE 7 JUILLET 2023– MARIE-ÈVE QUIRION – 125<sup>E</sup>**

**CONSIDÉRANT** la soirée organisée par le comité du 125<sup>e</sup> anniversaire le 7 juillet 2023;

**CONSIDÉRANT** l'Entente de service proposé par madame Marie-Ève Quirion, chanteuse;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'entente de service 2023 Marie-Eve Quirion au coût de 982,92 \$ (taxes et transport inclus) pour la représentation de madame Marie-Eve Quirion, le 7 juillet 2023.

**QUE** le conseil autorise madame Marion Côté, Coordinatrice aux loisirs et événements, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **11.8 Résolution 2023-03-82**

#### **SPECTACLE 31 DÉCEMBRE 2023 – MAXIME FARAGO – 125<sup>E</sup>**

**CONSIDÉRANT** la soirée organisée par le comité du 125<sup>e</sup> anniversaire le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'Entente de service proposé par Maxime Farago, chanteur;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'entente de service 2023 de Maxime Farago au coût de 2 000 \$ pour la représentation de Maxime Farago le 31 décembre 2023.

**QUE** le conseil autorise Mme Marion Côté, Coordinatrice aux loisirs et événements, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

**QU'**un dépôt de 500 \$, soit 25 % du cachet, soit versé lors de la signature de l'entente.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **11.9 Résolution 2023-03-83**

#### **SPECTACLE 8 JUILLET 2023 - LOCATION CHAPITEAU, TABLES ET CHAISES - 125<sup>E</sup>**

**CONSIDÉRANT** la soirée organisée par le comité du 125<sup>e</sup> anniversaire le 8 juillet 2023;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Chapiteau Summum pour la fourniture d'un chapiteau, de tables et de chaises au coût de 3 891,50 \$ avant taxes;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve la soumission de Chapiteau Summum au coût de 4 474,26 \$ pour la fourniture d'un chapiteau, de chaises et de tables, le 8 juillet 2023 au Centre Paulinoix.

**QUE** le conseil autorise Mme Marion Côté, Coordinatrice aux loisirs et événements, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

QU'un dépôt de 1 565,99 \$, soit 35 % de la soumission, soit versé à la réservation.

☞ ADOPTÉE ☞

**11.10 Résolution 2023-03-84**  
**SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE 2023– DJ ANIMATEUR – 125<sup>E</sup>**

**CONSIDÉRANT** la soirée organisée par le comité du 125<sup>e</sup> anniversaire le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'Entente de service proposé par Martin Roy, DJ animateur;  
**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'entente de service 2023 de Martin Roy au coût de 1 200 \$ pour les services d'un DJ animateur le 31 décembre 2023.

**QUE** le conseil autorise Mme Marion Côté, Coordinatrice aux loisirs et événements, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

☞ ADOPTÉE ☞

**11.11 Résolution 2023-03-85**  
**REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ POUR CONDITIONS MÉDICALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux demandes de remboursement de cours pour raisons médicales;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le remboursement des inscriptions pour les cours non reçus à Mme Castonguay pour un montant de 90 \$ et à Mme Paquette pour un montant de 96 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

**11.12 Résolution 2023-03-86**  
**CONFÉRENCE SUR LES PRINCIPALES MALADIES ET RAVAGEURS DU POTAGER**

**CONSIDÉRANT** le succès de la première conférence sur les semis du 21 février 2023;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'une conférence sur les principales maladies et ravageurs du potager offerte par Agro-Passion inc. au coût de 352 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la dépense de 352 \$ pour la présentation de la Conférence sur les principales maladies et ravageurs du potager offerte par Agro-Passion inc.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **11.13 Résolution 2023-03-87**

#### **ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE – ÉTÉ 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge opportun d'établir une entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour établir un échange de services afin d'offrir plus de services de loisirs aux citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour objectif de permettre l'accès en camping durant trois nuitées au Refuge de l'Île-Port de plaisance par le Centre de plein air et l'accès des citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aux services du Centre de plein air l'Estacade pendant deux journées selon les termes de l'entente;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour l'échange de services du 30 mai au 30 septembre 2023.

**QUE** le maire et la direction générale sont autorisés à signer ledit protocole.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **12. BIBLIOTHÈQUE**

#### **13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

#### **14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### **14.1 Résolution 2023-03-88**

##### **AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOYER DU CLUB OPTIMISTE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Club optimiste pour une partie des frais de location du local au sous-sol de l'église au montant de 1 200 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'octroi d'une aide financière de 1 200 \$ au Club optimiste pour rembourser une partie des frais de location du sous-sol de l'église.

∞ ADOPTÉE ∞

**14.2 Résolution 2023-03-89**

**DEMANDE DE COMMANDITE – ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON – BAL DES FINISSANTS 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite de l'école Alberte-Melançon pour la tenue du Bal des finissants de 250 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'octroi d'une commandite de 250 \$ pour le bal des finissants à l'école Alberte-Melançon.

☞ ADOPTÉE ☞

**14.3 Résolution 2023-03-90**

**SOIRÉE-BÉNÉFICE – ARÉNA RÉGIONAL LAREAU**

**CONSIDÉRANT** la tenue de la Soirée-bénéfice communautaire régionale du 3 juin 2023 aux profit des activités de l'Aréna régional Lareau;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de deux billets pour la Soirée-bénéfice au coût de 138 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

**14.4 Résolution 2023-03-91**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR FEUILLET PAROISSIAL – FABRIQUE SAINT-PAUL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité participe annuellement au feuillet paroissial en achetant un encart;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût 2023 pour l'achat d'un encart dans le feuillet est de 240 \$ ou 125 \$ selon la taille;

**EN CONSÉQUENCE:**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte d'acheter un encart dans le feuillet paroissial au coût de 240 \$ à la Fabrique Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

**QUE** le conseil souhaite remplacer pour 2023 le visuel de l'encart par le logo du 125<sup>e</sup> anniversaire la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **14.5 Résolution 2023-03-92**

### **APPUI À LA VILLE DE MATANE – ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

**CONSIDÉRANT** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

**CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

#### **IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie les démarches de la Ville de Matane dans sa demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

∞ ADOPTÉE ∞

### **15. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES**

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels du service de sécurité incendie et du service des loisirs et événements.

### **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

**16.1** Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce septième jour de mars 2023.

---

Edith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**17. VARIA**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**19. SUIVI DES DOSSIERS**

**20. PROCHAINE SÉANCE :** Le 4 avril 2023.

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**21.1 Résolution 2023-03-93**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, et appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 34.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞☞

---